



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES**
Séance du 21 décembre 2023

A 20h30, Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de COSTES Michel,

Présents : COSTES Michel, FRAYSSE Julien, BLANC Hélène, DRULHE Aurélie, CANIVENQ Jean-Marc, SOULIE Jimmy, BOUSQUET Vincent, CRANSAC Jérémy, FRAYSSIGNES Patrick, BOUSQUET Christophe

Absents :

Excusés : LAGARDE Clarisse, COSTES Geneviève

Représentés : GAULTIER de KERMOAL François représenté par FRAYSSE Julien, GAYRARD Eléonore représentée par DRULHE Aurélie, ISNARD Claude représenté par COSTES Michel

Secrétaire : DRULHE Aurélie

Date de la convocation : 14 décembre 2023 Effectif du conseil : 15

Déposé en Préfecture :

Publié le :

OBJET : FONCIER : ACHAT PARCELLE LONG DE LA VOIRIE ROUTE DE SAINT-MARTIN POUR VOIRIE NOUVELLE

Monsieur le Maire indique au membre de l'Assemblée délibérante que pour élargir la route de Saint-Martin la commune doit acquérir une bande de terrain auprès des agriculteurs.

Il propose un prix d'achat à 1.50 euros le M2. Le procès-verbal de délimitation de donne les informations suivantes :

- Parcelle G620 appartenant à Monsieur Jean-Paul BOUSQUET : 5a et 79ca
- Parcelle G351 appartenant à Monsieur Julien DRULHE : 6a et 78 ca
- Parcelle G578 appartenant à Monsieur Jean-François ROQUES : 0a et 13ca
- Parcelle G645 appartenant à Monsieur Jean-François ROQUES : 3a et 58ca

Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 12 voix dont 3 par procuration et 1 abstention (Madame Aurélie DRULHE)

DECIDE

- Approuve le prix d'achat à 1.50 euros le M2,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès

Les jour, mois et an susdits

Monsieur COSTES Michel (Maire)

DRULHE Aurélie
(Secrétaire de séance)

